

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 26 MAI 2015

OBJET :	Approbation de la convention de partenariat 2015 avec l'association DEFI Mécatronic
----------------	--

EXPOSE DES MOTIFS

DEFI Mécatronic fait partie des grappes d'entreprises labellisée en 2011 par la DATAR. Dans un contexte économique difficile, l'inscription des TPE et PME dans des réseaux tels que DEFI-Mécatronic leur permet de mettre en commun des moyens, de partager des expériences, de compléter leur savoir-faire et d'être plus à même de se positionner sur de nouveaux marchés.

Le siège de DEFI Mécatronic est en Seine-Amont au sein du Centre Français du Caoutchouc à Vitry-sur-Seine ; les entreprises (TPE-PME) de cette grappe sont principalement réparties sur le Val de Marne et la Seine-et-Marne. DEFI Mécatronic rassemble environ une trentaine d'entreprises en île de France représentant plus de 300 emplois, dont 9 entreprises dans le Val de Marne.

DEFI Mécatronic permet de concevoir et de développer une ingénierie et des équipements intéressant de nombreux marchés : santé, paramédical, environnement, transports, industries manufacturières. En 2014, s'appuyant à la fois sur une analyse des compétences et activités de ses membres et sur des opportunités de marchés identifiées, DEFI Mécatronic se spécialise sur trois domaines d'applications prioritaires : Médical Device (dispositifs médicaux) - Robotique industrielle et domotique - Eco-industrie

L'offre de compétences de DEFI Mécatronic constitue ainsi un atout sur le territoire :

- pour le développement des activités des entreprises membres ;
- pour le développement de projets et de produits innovants intéressant notamment les différentes filières et secteurs d'activités stratégiques du territoire telles que la Silver Valley, Elastopole, le Cluster Eau-Milieus-Sols et plus largement les éco-activités.

Le plan d'action prévisionnel 2015 de DEFI Mécatronic est présenté selon trois priorités :

- détecter, monter et accompagner des projets collaboratifs : cartographier et travailler en lien avec les grands donneurs d'ordre du territoire, lancer un appel à projets DEFI
- structurer l'offre globale de la grappe : des rencontres entre les membres, favoriser l'intégration de solutions innovantes (robots, ...), intégrer de nouvelles compétences, participer à des rencontres et travaux interfilières, définir un programme de formation
- développer, animer et promouvoir la grappe : participation aux réseaux, aux évènements du territoire, positionnement sur les projets structurants du territoire, mise en place de partenariats, recrutement de nouveaux membres, organisation d'une « Matinale », restructuration du site internet.

En 2014 la Communauté d'agglomération Seine-Amont a apporté un financement à DEFI Mécatronic à hauteur de 24 300 € (correspondant au total des subventions apportées en 2013 par les Villes).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 26 MAI 2015

Compte-tenu de l'intérêt de cette grappe sur le territoire de la CASA - territoire urbain à vocation industrielle - et du projet de territoire de la CASA s'appuyant sur des filières d'activités innovantes auxquelles DEFI Mécatronic peut apporter une réelle valeur ajoutée, il est proposé de poursuivre en 2015 le soutien de la CASA à DEFI Mécatronic avec un montant de financement à hauteur de 24 000 €, selon les modalités définies dans la convention de partenariat objet de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Oui l'exposé des motifs,
- Considérant l'intérêt et l'enjeu de l'association DEFI Mécatronic pour le développement de projets innovants et d'activités économiques sur et à partir du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont ;
- Vu la délibération n° 2014-06-24 094 du Conseil communautaire relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- **Article 1^{er}** : Approuve la convention de partenariat 2015 établie avec DEFI Mécatronic;
- **Article 2** : Autorise le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant à la signer ainsi que les éventuels avenants afférents.

Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

